COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2021/13

Séance ordinaire du 14 Avril 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*09.04.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*09.04.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)
Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
M. BORREIL Paul (Procuration à Alain FIORI)
M. GRECO Luc

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
22 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETAIRE : Mme Catherine SEILER

OBJET : **Vote des taux 2021**

Dans le cadre de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances de la Commune,

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local,

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 34.90 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune soit 14.20 % et du taux 2020 du Département soit 20.70 %

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme fiscale directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le taux voté par la commune en 2020 soit 45%

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi n° 82-540 du 28 Juin 1982,

Vu la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 196),

Vu l'Article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'Etat 1259 de notification des taxes directes locales.

Considérant le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021,

Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir, pour 2021, les taux votés en 2020 soit :

- 14.20 % pour la Taxe du Foncier Bâti
- 45.00 % pour la Taxe du Foncier Non Bâti

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

OBJET : **Vote des taux 2021**
(Délibération n° 2021/13 - Suite)

DECIDE d'APPLIQUER pour l'année 2021 les taux comme suit :

Taxe	Base 2021	Taux voté	Produit assuré
Taxe Foncier Bâti	1 669 000 €	34.90 %	582 481 €
Taxe Foncier Non Bâti	36 900 €	45.00 %	16 605 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/14*

Séance ordinaire du 14 Avril 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*09.04.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*09.04.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)
Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
M. BORREIL Paul (Procuration à Alain FIORI)
M. GRECO Luc

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
22 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETAIRE : Mme Catherine SEILER

OBJET : **Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements Budget 2021 – Service Principal**

Le Conseil,

Considérant les délibérations précédentes du 10 Juillet 2020 n° 2020/26 et 2020/26bis,

A l'unanimité,

DECIDE de **MODIFIER** les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Modifications

OBJET : **Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements**
Budget 2021 – Service Principal
(Délibération n° 2021/14 - Suite)

Opération	AP initiale Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement 2021	2022	2023	2024
BONNIOL (Op. 260)	250 000	150 000	400 000	0.00	10 200	14 800	0.00	100 000	200 000	75 000
			RECETTES		*Etat*		/	30 000	60 000	
					Région		/	30 000	60 000	
					Département		/	12 000	12 000	
					Anah		/			
					Fonds propres		14 800	28 000	68 000	
					TOTAL		**14 800**	**100 000**	**200 000**	

Opération	AP initiale Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement 2021	2022	2023
ILOT NORD (1C) (Op. 263)	506 703.02	493 296.98	1 000 000	2 310	0.00	297 690.02	252 000.00	400 000	47 999.98
						soit un total de 549 690.02 €			
			RECETTES		*Etat*	/		100 000	20 000.00
					Région		40 855.00	40 000	20 000.00
					Département		28 160.00	15 000	
					Anah		285 000.00	245 000	
					Fonds propres		195 675.02		7 999.98
					TOTAL		**549 690.02**	**400 000**	**47 999.98**

Opération	AP initiale Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement 2021	2020	2023
ALICOT (Op. 266)	1 080 304.63	31 000	1 111 304.63	333 534.52	497 718.31	99 051.80	181 000.00	/	/
						soit un total de 280 051.80 €			
			RECETTES		*Etat*	/			
					Région		53 787.00		
					Département		/		
					Anah		25 413.24		
					Fonds propres		200 851.56		
					TOTAL		**280 051.80**		

OBJET : **Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements**
Budget 2021 – Service Principal
(Délibération n° 2021/14 - Suite)

Opération	AP initiale Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement 2021	2022	2023
Place du Centre (Op. 270)	402 999.42			122 703.66	0.00	230 925.76	0.00	49 370	/
			RECETTES		*Etat*	/	140 000		
					Région		148 290		
					Département				
					Anah				
					Fonds propres				
					TOTAL		**288 290**		

Opération	AP initiale Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement 2021	2022	2023	2024
EPFR	200 000	500 000	700 000	0.00	0.00	0.00	.00	200 000	200 000	300 000
			RECETTES		*Etat*					
					Région				50 000	100 000
					Département					
					Autres			120 000		
					Emprunt			80 000		
					Fonds propres				150 000	200 000
					TOTAL			**200 000**	**200 000**	**300 000**

DECIDE D'OUVRIR les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Opération	AP Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement 2021	2022	2023	2024
ILOT SUD (1B)	1 500 000			0.00	0.00	0.00	0.00	400 000	600 000	500 000
					RECETTES		*Etat*	80 000	100 000	100 000
							Région	50 000	50 000	50 000
							Département	20 000	30 000	20 000
							Anah	250 000	350 000	300 000
							Fonds propres		70 000	30 000
							TOTAL	400 000	600 000	500 000

OBJET : **Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements**
Budget 2021 – Service Principal
(Délibération n° 2021/14 - Suite)

DEMANDE l'inscription dans les prochains documents budgétaires des crédits de paiement tels que détaillés ci-dessus.

DIT que les crédits de paiement sont fixés par le budget de l'exercice.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/15*

Séance ordinaire du 14 Avril 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*09.04.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*09.04.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)
Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
M. BORREIL Paul (Procuration à Alain FIORI)
M. GRECO Luc

SECRETAIRE : Mme Catherine SEILER

OBJET : Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements
Budget 2021 – Service Eau et Assainissement

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
22 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant les précédentes délibérations du 10 Juillet 2020 (n°2020/27 et 2020/27bis)

A l'unanimité,

DECIDE de **MODIFIER** les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Modifications

OBJET : **Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements**
Budget 2021 – Service Eau et Assainissement
(Délibération n° 2021/15 – Suite)

Opération	AP initiale Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
Captage Font de l'Estiou (Op. 24)	150 000	10 000	160 000	0.00	0.00	10 000	100 000	50 000	/
						Soit 110 000			
			RECETTES		*Etat*				
					Région				
					Département				
					Agence de l'Eau				
					Fonds propres		110 000	50 000	
					TOTAL		110 000	50 000	

Opération	AP initiale Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
Station Epuration (Op. 25)	1 367 419.98	405 254.60	1 772 674.58	17 674.58	0.00	1 000 000	0.00	755 000	/
			RECETTES		*Etat*		100 000.00	160 000	
					Région				
					Département		100 000.00		
					Agence de l'Eau		490 155.20	265 155	
					Fonds propres		309 844.80	329 845	
					TOTAL		1 000 000.00	755 000	

Opération	AP initiale Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
Compteurs sectoriels Sch. Directeur d'Eau Potable (Op. 26)	**250 000**			0.00	0.00	137 975.17	0.00	112 024.83	0.00
			RECETTES		*Europe*		49 190.00	50 000.00	
					Etat				
					Région				
					Département				
					Agence de l'Eau				
					Fonds propres		88 785.17	62 024.83	00
					TOTAL		137 975.17		

OBJET : **Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements**
Budget 2021 – Service Eau et Assainissement
(Délibération n° 2021/15 – Suite)

DECIDE D'OUVRIR les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Opération	AP Votée	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2020	Restes à réaliser sur 2020	Crédits de paiement		
							2021	2022	2023
Elimination des Eaux parasitaires (Op. 29)	**250 000**			0.00	0.00		171 000	79 000	0.00
			RECETTES		*Europe*				
					Etat				
					Région			60 000	
					Département				
					Agence de l'Eau				
					Fonds propres		171 000	19 000	00
					TOTAL		171 000	79 000	

DEMANDE l'inscription dans les prochains documents budgétaires des crédits de paiement tels que détaillés ci-dessus.

DIT que les crédits de paiement sont fixés par le budget de l'exercice.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2021/16

Séance ordinaire du 14 Avril 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*09.04.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*09.04.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)
Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
M. BORREIL Paul (Procuration à Alain FIORI)
M. GRECO Luc

SECRETAIRE : Mme Catherine SEILER

OBJET : **Budgets 2021**

- **Service Général**
- **Service «Eau et Assainissement»**
- **Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»**

Le Conseil,

Sur proposition du Rapporteur qui donne lecture des documents budgétaires,

A l'unanimité,

ADOPTE les budgets 2021 qui s'équilibrent comme suit :

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
22 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A – Service Général :

- Fonctionnement : 1 296 134.68 €
- Investissement : 2 324 599.48 €

B – Service «Eau et Assainissement» :

- Exploitation : 431 130.68 €
- Investissement : 2 234 628.11 €

C – Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

- Exploitation : 22 341.73 €
- Investissement : 41 617.85 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

LOCAL - 2020COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
05 MAI 2021
REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/17*

Séance ordinaire du 14 Avril 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*09.04.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*09.04.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)
Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
M. BORREIL Paul (Procuration à Alain FIORI)
M. GRECO Luc

SECRETAIRE : Mme Catherine SEILER

OBJET : **Projet de béguinage**
Acquisition de l'Hôtel «La Reine Rose»

Le Conseil,

Considérant le programme de béguinage initié par la CC Haute-Provence Pays de Banon,

Considérant qu'il s'agit de réaliser, sous forme de structure «pension de famille», l'accueil de personnes âgées,

Considérant le besoin exprimé par certains membres de la population,

Considérant la compétence assurée par le Groupement qui dispose des moyens pour porter un tel projet,

A l'unanimité,

SOLLICITE de celui-ci l'acquisition de l'ancien Hôtel-restaurant de la Reine Rose.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

LOCAL - 2020COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/18*

Séance ordinaire du 14 Avril 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*09.04.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*09.04.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)
Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
M. BORREIL Paul (Procuration à Alain FIORI)
M. GRECO Luc

SECRETAIRE : Mme Catherine SEILER

OBJET : **REALISATION D'UN PLATEAU TRAVERSANT SUR LA RD4100 POUR LA SECURISATION D'UN CROISEMENT**
Demande de financement au titre des amendes de police

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
30 JUIN 2021
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant que la RD4100 est classé route à grande circulation.
Considérant l'accroissement du trafic routier sur la RD 4100 à l'entrée de Mane,
Considérant l'existence d'un carrefour avec le chemin de l'Espérance et le chemin de la Fontaine Neuve.
Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif qui soit de nature à forcer la réduction de la vitesse des véhicules à ce point de l'agglomération,
Considérant le projet de sécurisation de l'entrée du village sur la RD 4100 d'un montant de 23 950 € HT

A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Opération	Conseil Départemental Amende de police	Autofinancement
23 950 € HT 28 740 € TTC	11 975 €	11 975 € HT 16 765 € TTC

SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de polices d'un montant de 11 975 €.
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du conseil départemental et à signer tous documents nécessaires au financement du projet.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.